

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE
DE
29160 – CROZON

L'an deux mille vingt-trois, le seize février à dix-huit heures,

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de M. Patrick Berthelot, Maire de Crozon.

DATE DE CONVOCATION

08.02.2023

DATE D’AFFICHAGE

23.02.2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En Exercice	29
Présents	17
Votants	29

N° 008/2023

OBJET :

3– FINANCES

3-3) Demandes de subventions au Département Pacte Finistère 2030 et à la Région – Rénovation énergétique du complexe sportif

Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture de Quimper au titre du contrôle de légalité le et qu'elle a été notifiée aux intéressés le

Le Maire

Accusé de réception en préfecture
029-212900427-20230216-008-2023-DE
Date de télétransmission : 01/03/2023
Date de réception préfecture : 01/03/2023

Etaient présents : Tous les conseillers en exercice à l'exception de :

- Maxime Léonard avec procuration à Patrick Berthelot
- Brigitte Magadur Prémel-Cabic avec procuration à Bruno Durteste
- Clélia Gaudin avec procuration à Fabienne Mathieu
- Valérie Pitel avec procuration à François-Xavier Deflou
- Monique Porcher avec procuration à Philippe Brun
- Michel Galand avec procuration à Dominique Guillois
- Yann Cusset avec procuration à Fanchon Le Monze
- Marie-Laure Le Bris avec procuration à Hervé Le Roux
- Christiane Dreux avec procuration à Tiphaine Velly
- Thierry Raoul avec procuration à Pierre-Yves Menesguen
- Jean-Luc Guénnégues avec procuration à Françoise Ségalen
- Noël Blanchard avec procuration à Chantal Sévellec

Formant la majorité des membres en exercice.

Typhaine VELLY a été élue secrétaire de séance.

Excusée : Flavie Robin, Trésorière

Assistaient également à la séance :

Emmanuelle Touchain-Le Gallou, directrice générale des services - Marina Ely, assistante de direction

Dans le cadre de sa politique énergétique, la commune s'est engagée dans un programme de travaux de rénovation de l'ensemble des bâtiments communaux et plus spécifiquement dans une opération d'amélioration énergétique du complexe sportif.

Selon les conditions établies par le Pacte Finistère 2030 – volet 2, le Département a retenu ce programme au titre de son accompagnement aux projets structurants des collectivités.

Le coût estimé de ce projet est de 619 000 € HT.

Cette opération entrant parfaitement dans le cadre de la politique départementale, M. le Maire propose de solliciter son financement à hauteur de 16.15 % soit pour un montant de 100 000 € HT et d'inscrire ce dossier en priorité 1.

Par ailleurs, cette opération est éligible à l'aide de la Région cumulable avec la subvention au Département Pacte Finistère 2030.

Le taux de subvention de la Région serait de 10 % soit un montant accordé de 61 900€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- approuve la proposition de M. le Maire et solliciter une demande de financement auprès du Département au titre du Pacte Finistère 2030 – Volet 2 pour un montant de 100 000 €,
- autorise M. le Maire à solliciter l'aide financière de la Région pour l'opération visée ci-dessus pour un montant de 61 900 €.
- autorise M. le Maire à signer tous actes et tous documents et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

A Crozon, le 22 février 2023

Le Maire

Patrick BERTHELOT

